



CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



CHAMPIONNATS DU MONDE DE COURSE SUR ROUTE COPENHAGUE (DEN) – 19 ET 20 SEPTEMBRE 2026¹

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Du 1^{er} janvier 2026 au 18 août 2026 inclus.

SYSTEME DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les minima Belgian Athletics ci-dessous lors de la période de qualification :

Hommes	Discipline	Femmes
13:02.00	5km	14:52.00
1:00:30	Semi-marathon	1:08:58

REMARQUES GENERALES

- Belgian Athletics a décidé de ne pas sélectionner d'athlètes pour l'épreuve du mile.
- Catégories d'âge :
 - Seuls les athlètes de minimum 20 ans au 31 décembre 2026 peuvent participer (hommes et dames).
- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours d'une compétition organisée conformément aux règles de World Athletics durant la période de qualification. L'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à info@belgian-athletics.be.

Conditions de validité des performances :

- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou autorisées par World Athletics, ses associations continentales (comme par exemple European Athletics) ou

¹ Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d'administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 26 février 2026.

ses fédérations nationales, et se déroulant conformément aux règles de World Athletics et pour lesquelles (à partir du 1^{er} janvier 2023) une demande a été soumise à l'avance (World Rankings Competitions). Aucun résultat ne sera pris en compte pour les compétitions qui n'ont pas été soumises à World Athletics et qui n'ont pas été incluses dans le calendrier mondial de World Athletics.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, Belgian Athletics se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, Belgian Athletics pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, Belgian Athletics pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.